Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026105-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX

Absents, excusés : Lizig CLOAREC, Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026105 - Avenant n° 01 au contrat de mission de maitrise d'œuvre immeuble 25 rue Jean Baptiste Le Corre (maison Jean Laurent – opération 216)

Jean-François LE MIGNOT, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée, que la réalisation des plans de rénovation de l'immeuble situé 25 rue Jean-Baptiste Le Corre (Maison Jean Laurent – opération 216) a été confiée à Jean-Paul LOSTYS.

A l'avancement des travaux et compte tenu de la complexité des travaux, le Conseil Municipal décidait par délibération du 18 mai 2026, de lui confier également une mission de suivi de chantier. Les lots 1 à 4 et le lot 10 étant achevés, la mission porte uniquement sur les lots suivants :

Lot	Description	Montant HT
Lot 5	Menuiseries extérieures	21 991.08
Lot 6	Isolation / placo	34 000.00
Lot 7	Menuiseries intérieures	14 360.27
Lot 8	Electricité, Plomberie, Chauffage	31 134.01
Lot 9	Carrelage	12 149.40
Lot 11	Peinture	13 328.40
	TOTAL des lots concernés	**126 963.16**

Le contrat signé entre la commune de Plounévez Moëdec et Jean-Paul LOSTYS, qui stipule dans son article 5 que les honoraires sont fixés à 5 % du montant HT des travaux, ne mentionne pas le montant des travaux. Il convient donc de rédiger un avenant afin de compléter le contrat de mission de maitrise d'œuvre – suivi de chantier, **indiquant le montant des travaux**, qui s'élève à 126 963.16 euros HT

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026105-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'avenant n° 01 complétant le contrat de mission de maitrise d'œuvre pour l'opération de rénovation de l'immeuble situé 25 rue Jean Baptiste Le Corre – opération 216 (Maison Jean Laurent)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026